

Le 4 février 2021, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bruno BEAUDREY, Président, à la Salle de la communication d'Anteuil.

La séance est ouverte à 19h30. Le quorum est atteint.

Date de la convocation : 28/01/2021

PRESENTS :

Bruno BEAUDREY (Etrappe), Nathalie BELZ (L'Isle sur le Doubs), Marie-Odile BONDENET (Accolans), Claude BOURIOT (L'Isle sur le Doubs), Jacky BOUVARD (Trouvans), Christophe BOUVIER (Médière), Thierry CHIERICI (Tournans), Martine COLLERY (Rougemont), Georges CONTEJEAN (Geney), Marc-André DODIVERS (Blussans), Christian DROUVOT (Saint-Georges-Armont), Pascal FALLOT (Rang), Marc FARINE (Roche-lès-Clerval), Jeanne-Antide FELEZ (Lanthenans), Georges GARNIER (Pays de Clerval), Edwige GARRESSUS (Hyémondans), Michel GONIN (Viethorey), Annie GROSJEAN (Nans), Nicolas GRUNEISEN (Cubry), Claude HALM (Fontaine-lès-Clerval), François HERMOSILLA (Faimbe), Chantal JACQUEMIN (Arcey), Gérard JOUILLEROT (Anteuil), Michel LAURENT (L'Isle sur le Doubs), Martine MARQUIS (Pays-de-Clerval), Virginie MERCIOL (Marvelise), René MOREL (Pays-de-Clerval), Stéphanie PACCHIOLI (L'Isle sur le Doubs), Joëlle PAHIN (L'Isle sur le Doubs), André PARROT (Désandans), Alain PASTEUR (Arcey), Marie-Blanche PERNOT (Blussangeaux), Chantal PIGNAUT (L'Isle sur le Doubs), Alain ROTH (L'Isle sur le Doubs), Thierry SALVI (Rougemont), Cyril SIMONIN (Appenans), Emmanuel SPADETTO (Mondon), Serge TAILLARD (L'Hôpital Saint Lieffroy), Laurent TOURTIER (L'Isle sur le Doubs), Francis USARBARRENA (L'Isle sur le Doubs), Michel VERDIERE (Arcey), Jean-Claude VERMOT (Pays de Clerval), Marie-Pierre VERNAY (Pompierre sur Doubs), Victor ZUAN (Abbenans).

ABSENTS EXCUSES :

Emmanuelle BIANCHI-LAVILLE (Uzelle), Claude COURGEY (Rougemont), Séverine DUCROUX (Rougemont), Alain GIRARDOT (Gondenans-Montby), Gilles SAULNIER (Tallans), Fabrice VRILLACQ (Gémonval).

ABSENTS SUPPLEES :

Raymond BOBY (Bournois), représenté par son suppléant Alain PARENT, Fabienne CARRIQUI (Huanne-Montmartin) représentée par son suppléant Baptiste BELLET, Claude HUEBER (Onans) représenté par son suppléant Gilles PELAY

ABSENTS REPRESENTES :

Joseph CUENOT (Mésandans), pouvoir à Jacky BOUVARD ; Christophe DUPONT (Arcey), pouvoir à Michel VERDIERE ; Philippe JANUEL (Avilley), pouvoir à Jacky BOUVARD ; Catherine LAIGNEAU (Désandans), pouvoir à André PARROT ; Martine LOHSE (L'Isle sur le Doubs), pouvoir à Joëlle PAHIN ; Emilie TYROLE (Fontenelle-Montby), pouvoir à Michel GONIN ; Valérie ULMANN (Arcey), pouvoir à Chantal JACQUEMIN.

ABSENTS :

Sandrine BOITEUX (Gondenans les Moulins), Christophe CATALA (Cubrial), François CIRESA (Soye), Sylvain DUBOIS (Romain), Pierre FILET (Montagney-Servigny), Gérard HOUILLON (Montussaint), Danièle NEVERS (Cuse et Adrisans), Michel MOTTE (Branne), Nathalie PARENT (Sourans), Pierre PEGEOT (La Prétière), Olivier PERRIGUEY (Mancenans), Victorien PIEGELIN (Gouhelans), David POSTIF (Rognon), Marcel SALLES (Anteuil), Jean-Pierre VAILLET (Puessans)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désigné secrétaire de séance Marc-André DODIVERS parmi les membres du conseil communautaire.

Approbation du Compte Rendu des Conseils Communautaires des 15 octobre, 19 novembre et 17 décembre 2020.

M. Bruno BEAUDREY, Président, rappelle les points traités lors des séances des trois conseils communautaires précédents et, en l'absence d'observation, considère ces comptes rendus approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

Avant d'ouvrir la séance, le Président propose à l'assemblée d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour de la séance :

- Ressources humaines : fermeture et création de poste

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour

Votants : 54 Exprimés: 54 Pour : 54 Abstention : 0 Contre : 0

Rappel de l'ORDRE DU JOUR

DEVELOPPEMENT HYDROGENE

1. Présentation des premiers résultats de l'étude RURAL H2

ECONOMIE

2. Fonds Régional des Territoires - Volet entreprise : Dossiers de demande d'aide à l'investissement
3. Fonds Régional des Territoires - Volet entreprise : Dossiers de demande d'aides à la trésorerie
4. Aide à l'immobilier d'entreprises : SCI Avenir Fleurs – Chambre d'hôtes « les Charmettes »
5. Vente de terrain à la Sarl FLAJOULOT – ZA Combe Rosiers (L'Isle-sur-le-Doubs)
6. Opération Chèques Cadeaux : bilan d'étape

EAU ET ASSAINISSEMENT

7. Remboursement annuité emprunt commune MESANDANS
8. Ouverture enquête publique zonage Huanne-Montmartin et convention groupement
9. Validation du marché de travaux « Mise en séparatif des réseaux eaux usées commune de Viethorey – 2ème tranche »

GEMAPI

10. Avenant Convention EPTB

PATRIMOINE : POLE INTERCOMMUNAL DE L'ISLE-SUR-LE-DOUBS

11. Avenant Marché de maîtrise d'œuvre - Locaux intercommunaux de l'Isle sur le Doubs

FINANCES

12. Compte 6232 : définition des catégories de dépenses

SYDED

Proposition de modifications statutaires SYDED

TOURISME

13. Création d'une régie Bureau d'Information Touristique de L'Isle sur le Doubs

DISPOSITIF PARTICULIER POUR CAUSE DE CRISE SANTAIRE

Cette réunion de conseil s'est tenue en présentiel, avec un respect strict des règles édictées par la situation sanitaire en cours :

- Port du masque rendu obligatoire par décret en milieux clos à compter de lundi 20 juillet 2020
- Distanciation entre chaque élu scrupuleusement respectée, notamment lors de l'entrée et la sortie
- Déplacements évités au maximum en cours de réunion
- gel hydroalcoolique tenu à disposition des élus
- Pas d'émargement de début de séance ni de signatures des registres

Elle s'est tenue également en conformité avec la Loi d'Etat d'Urgence Sanitaire prévoyant, pour la tenue des assemblées, la réduction du quorum à 1/3 des membres et la possibilité pour un membre d'être porteur de 2 pouvoirs au lieu d'1 en temps normal.

DEVELOPPEMENT HYDROGENE

1. Présentation des premiers résultats de l'étude RURAL H2

Le Président rappelle la création de l'Association RURAL H2 et le projet de création d'une station de production d'hydrogène sur le territoire.

En effet, les CC des 2 Vallées Vertes et la CC du Pays de Sancey Belleherbe animent depuis quelques mois une réflexion pour la construction d'une station de production, de stockage et de distribution d'hydrogène sur le secteur de l'Isle-sur-le-Doubs, à proximité immédiate de l'échangeur A36 (sortie 6).

L'objectif général de ce projet est de créer les conditions d'un écosystème économique générant des nouveaux usages pour l'industrie, le transport, le tourisme, l'agriculture,...

Appuyés dans ce projet par plusieurs acteurs économiques locaux, l'association Rural H2 a souhaité se faire accompagner dans cette réflexion par un cabinet d'étude spécialisé : Justy Ingénierie.

L'offre de prestations a été formulée et organisée en 2 phases :

0. Acculturation à l'hydrogène

- ✓ Fourniture d'un livre blanc: vision de l'H2 en BFC

1. Validation de la complétude du site d'implantation sélectionné

- ✓ Dimensionnement économique d'une station
- ✓ Capacité de la station en véhicules
- ✓ Evaluation des besoins techniques afin de permettre l'implantation
- ✓ Estimation du budget
- ✓ Etude réglementaire d'implantation

Le Président donne la parole à M. NOACCO qui présente à l'assemblée les premiers résultats de l'étude engagée (*document annexé à ce compte-rendu*).

Discussions / réactions

- ✓ **Un conseiller** demande comment sera fournie l'électricité pour alimenter le site ?

M. Noacco lui répond que celle-ci sera fournie par un fournisseur d'électricité (avec contrat de production d'énergie verte). Elle pourrait également être produite en local, avec une production d'énergie verte également (parc photovoltaïque par exemple).

- ✓ **Gérard JOUILLEROT** demande si l'implantation de panneaux photovoltaïques doit être proche de la station ?
M. NOACCO lui répond que le système d'approvisionnement étant filaire, il faut effectivement que le site se trouve à proximité.

- ✓ **Christian DROUVOT** s'étonne d'une production annoncée de 400 kg/jour d'hydrogène. Il considère que c'est peu.
M. NOACCO précise que le dimensionnement de 400 kg/jour est un départ. Le projet prévoit un développement à 800 kg voire 1,2 tonne/jour à moyen et long terme. Des phases successives de développement auront donc lieu, en fonction de la rentabilité économique de la station (et donc de la croissance de l'énergie H2 dans les prochaines années).

- ✓ **Georges GARNIER** indique qu'il serait bien de prévoir ce projet sur les ZA existantes pour ne pas créer de la consommation foncière nouvelle.

ECONOMIE

Alain ROTH, vice-Président à l'économie, présente le sujet à l'assemblée.

2. Fonds Régional des Territoires - Volet entreprise :

Dossiers de demandes d'aide à l'investissement

Il rappelle que le FRT comporte un volet aide à l'investissement, financé à hauteur de 4 €/habitant par la Région, soit une enveloppe de 64 564 €.

La CC2VV est chargée de l'instruction des dossiers pour le compte de la Région. La Région a instauré un cadre général d'intervention et la CC a souhaité ajouter des conditions particulières, validées en séance du 10 septembre 2020 :

- Subvention à hauteur de 100% pour un montant de dépenses éligibles inférieur à 1 000 € ;
- 70 % pour un montant de dépenses éligibles compris entre 1 000 € et 2 500 € ;
- 50 % pour un montant de dépenses éligibles supérieur à 2 500 € ;
- Plafonnée à 5 000 €.

Un 1^{er} appel à projets a été lancé avec pour date limite le 31 décembre 2020.

10 dossiers complets ont été déposés et instruits et une quinzaine sont déjà recensés pour la 2^e vague de l'appel à projets (dont la date limite est fixée au 31 mars 2021).

Présentation des projets :

Si l'on s'en tient au montant de plafond initial, les 10 projets éligibles atteignent un montant total de 37 575,33 €, alors que l'enveloppe réservée est de 32 282 €.

Pour résoudre ce dépassement d'enveloppe sans rejeter des projets, la commission économie, réunie le 18 janvier dernier, a proposé d'abaisser le plafond maximum à 3 500 €.

Ainsi, la CC2VV disposera d'une enveloppe de 48 423 € (1 €/habitant apporté par la CC qui permet d'obtenir 2 €/habitant de la Région).

La commission économie s'est réunie le 25 novembre dernier pour instaurer des critères d'attribution :

- type d'aide : subvention
- assiette éligible : différence entre la perte de chiffre d'affaires et le montant reçu au titre du Fonds de Solidarité National
- plafonds : 1 500 € pour les bars-restaurants et 500 € pour les autres commerces.

Sur notre territoire, cela concerne environ 20 bars-restaurants et 40 autres commerces.

À ce jour, nous avons eu une trentaine de contacts avec des entreprises et seulement 6 dossiers ont été déposés, pour un montant total de 5 000 € :

Entreprise	IV						
La Bonne Auberge hotel restaurant							

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de :

- valider l'attribution de subventions d'aide à la trésorerie des 6 dossiers présentés, pour un montant total de 5 000 €

Votants : 54 Exprimés : 54 Pour : 54 Abstention : 0 Contre : 0

4. Aide à l'immobilier d'entreprises

Dossier Immo 2020-03 – SCI Avenir Fleurs

M. ROTH poursuit en présentant au conseil le dossier de demande d'aide à l'immobilier d'entreprises déposé par la SCI Avenir Fleurs (M. JANES et Mme PAILLARD) pour le projet d'aménagement de

l'ancienne gare de voyageurs de Rougemont en gîte de groupe (14 places), le long de la nouvelle voie verte.

La demande d'aide à l'immobilier porte sur la restructuration complète du bâtiment pour un montant total de 266 114,35 € HT.

Après instruction du dossier, le montant des dépenses éligibles s'élève à 224 696.60 €, dont :

- acquisition du bâtiment : 70 000 €
- honoraires de maîtrise d'œuvre : 2850 €
- menuiserie : 47 451,32 €
- électricité : 19 804 €
- menuiseries intérieures : 50 996 €
- toiture : 33 595,30 €

Ce projet répond à un manque d'hébergements de groupes sur le territoire de la CC2VV, et notamment sur le secteur de Rougemont.

Pour rappel, le règlement d'intervention a évolué le 19 novembre dernier afin de soutenir d'avantage les projets ayant un caractère structurant, une dimension touristique supra-communautaire ou palliant un manque important sur le territoire. L'intervention de l'EPCI peut donc aller jusqu'à 10% des dépenses éligibles, dans la limite de 20 000 €.

Le montant total des dépenses éligibles étant de 224 696.60 €, il est proposé de donner un avis favorable à l'attribution d'une subvention de 20 000 € (correspondant à un taux d'intervention de 8,9 %).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide l'attribution d'une subvention de 20 000 € au nom de la SCI Avenir Fleurs pour le projet d'aménagement de l'ancienne gare de voyageurs de Rougemont en gîte de groupe

Votants : 54	Exprimés: 54	Pour : 54	Abstention : 0	Contre : 0
---------------------	---------------------	------------------	-----------------------	-------------------

Dossier Immo-2021-01 – Les Charmettes

La CC2VV a reçu un second dossier, présenté par la Chambre d'Hôtes « Les Charmettes » à Rang.

Il s'agit de l'activité principale de Mme Catherine PROVINCIAL.

La demande d'aide à l'immobilier porte sur le réaménagement complet de l'espace piscine (terrassment et réaménagement des abords du bassin (17 382,00 € HT), création d'un abri pour que la clientèle puisse profiter de l'espace sur une plus longue période (25 000,00 € HT), restructuration du local technique pour y aménager un vestiaire et des sanitaires (656,00 € HT) hors travaux réalisés en auto construction).

Le montant total des dépenses éligibles est de 43 038,00 €HT, soit un **montant de subvention proposé de 2 151,90 € (correspondant à un taux d'intervention de 5 %).**

Ce projet correspond aux critères du règlement d'intervention, mais il convient d'y ajouter des critères afin que ce type de projet, qui ne serait pas porté par des hébergeurs professionnels, ne se multiplie pas.

Ainsi il est proposé d'ajouter les critères suivants à notre RI : Le porteur de projet devra être un professionnel déclaré et inscrit au RCS (critère existant) et l'activité d'hébergement touristique être son activité principale (55.1 hôtels et hébergement similaire ou 55.2 hébergement touristique et autre hébergement de courte durée).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- valide l'attribution d'une subvention de 2 151,90 € à la chambre d'hôte « les charmettes »
- ajoute les critères suivants au règlement d'intervention de la CC2VV: « *Le porteur de projet devra être un professionnel déclaré et inscrit au RCS (critère existant) et l'activité d'hébergement touristique être son activité principale (55.1 hôtels et hébergement similaire ou 55.2 hébergement touristique et autre hébergement de courte durée)* »

Votants : 54

Exprimés: 54

Pour : 54

Abstention : 0

Contre : 0

5. Vente de terrain à la SARL FLAJOULOT – ZA Combe Rosiers (L'Isle-sur-le-Doubs)

M. Mickaël PHEULPIN, gérant de la SARL FLAJOULOT (entreprise de charpente, couverture, zinguerie, maison et extension en ossature bois située à Rang), souhaite acquérir un terrain sur la zone d'activités « Combe Rosiers » à L'Isle-sur-le-Doubs pour y déplacer une partie (dans un premier temps) de son activité.

Le montage immobilier se fera via une SCI.

Le terrain qu'il souhaite acquérir, sur la parcelle à la découpe (B1484), dans le prolongement de celui vendu à M. PERRIGUEY, aurait une superficie d'environ 2 752 m² (*selon le projet du géomètre-expert, validé par M. PHEULPIN, le bornage et la division restant à réaliser par le géomètre-expert pour avoir la surface définitive*).

Le prix de vente proposé des terrains sur cette zone d'activités est de 6 €HT/m².

Il est à noter que le service du Domaine a estimé les terrains de cette zone d'activités au prix de 12 €HT/m². M. PHEULPIN bénéficie donc, de facto, d'un équivalent de subvention de la moitié du prix estimé.

Discussions / réactions

- ✓ **Bruno BEAUDREY** précise qu'il ne reste que 2 parcelles à vendre sur la ZA combe Rosiers. Les récentes ventes ont été nombreuses et la zone Combe Rosiers est presque totalement occupée.

Après délibération, le conseil communautaire :

- autorise le Président à faire appel à un géomètre-expert pour borner et diviser la parcelle et à procéder à sa vente, sur la ZA Combe Rosiers, au prix de 6 €HT/m², au profit de la SCI de Monsieur Mickaël PHEULPIN, gérant de la SARL FLAJOULOT ;
- autorise le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier

Votants : 54

Exprimés: 54

Pour : 54

Abstention : 0

Contre : 0

6. Opération Chèques Cadeaux

M. ROTH présent à l'assemblée un bilan d'étape de l'opération « chèques cadeaux » :

Il note un départ modeste de l'opération, s'expliquant par plusieurs paramètres :

- ✓ Crise sanitaire réduisant les achats
- ✓ Typologie des commerces éligibles peut-être pas adaptée aux besoins
- ✓ Disponibilité des commerces (démarche souvent complexe)
- ✓ Absence d'associations de commerçants dynamiques et actives
- ✓ Promotion, communication insuffisante
- ✓ Inadéquation d'un outil trop complexe pour une certaine frange de la population.

Il présente les chiffres de l'opération, à fin janvier 2021 :

données au 26/01/2021	CHÈQUES « BOUTIQUE »	CHÈQUES « CITY »	Total	MOYENNE / CHÈQUE
NOMBRE DE CHÈQUES VENDUS :	80	92	172	
MONTANT ACQUIS PAR LES CONSOMMATEURS :	3 219,00 €	3 369,00 €	6 588,00 €	~38,30 €/chq
Montant abondé			3 039,00 €	~17,67 €/chq

Nombre de boutiques actives : **30**

Nombre de boutiques ayant vendu un chèque : **24**

Nombre de boutiques ayant validé un chèque city ou cc2vv : **18**

Il présente des pistes pour redynamiser les choses :

- Les commerces éligibles qui ne se sont pas encore inscrits seront à nouveau contactés et visités ;
- Plusieurs communes vont communiquer sur la démarche dans leur bulletin communal de début d'année.
- La ville de l'Isle sur le Doubs relaie l'information sur sa page facebook, au niveau du bulletin municipal distribué récemment avec un article dédié et sur le site internet de la ville. Il y a également eu une distribution de flyers chez les commerçants
- Pour toucher une autre partie de la population, il est prévu de faire imprimer des bâches qui seront affichées dans les principaux bourgs et dans les lieux de passage important (Arcey, l'Isle-sur-le-Doubs, Rougemont, Pays-de-Clerval, Avilley, Anteuil, Mesandans, etc.) ;

Discussions / réactions

- ✓ **Georges CONTEJEAN** indique que l'initiative est intéressante mais qu'il faut revisiter le dispositif actuel; compliqué, un peu flou, l'outil internet n'étant pas forcément adapté.
- ✓ **Bruno BEAUDREY** précise que dans ce dossier, il faut réussir à faire adhérer autant les particuliers que nos commerçants.

Il rajoute que, selon lui, le dispositif redémarrera surtout quand les restaurants auront la possibilité de rouvrir leurs portes.

Le conseil prend acte.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Les sujets sont présentés par Emmanuel SPADETTO, vice-Président en charge de la thématique « EAU ET ASSAINISSEMENT »

7. Remboursement annuités d'emprunt - commune de MESANDANS

Il est rappelé à l'assemblée que la commune de Mésandans avait contracté, avant le 1^{er} janvier 2020, un emprunt pour le financement de travaux qui concernait l'eau potable mais également d'autres travaux (pose de conduites incendies et réhabilitation du réseau d'eau pluviale).

Afin de financer ces travaux, un emprunt global sur 20 ans a été réalisé pour un montant de 500 000 € où seuls 36 % de l'emprunt concernaient l'eau potable.

Cet emprunt ne pouvant être scindé en deux, il convient donc d'établir une convention financière entre la CC2VV et la commune de Mésandans afin de définir les modalités de remboursement des échéances à compter du 1^{er} janvier 2020, date de la prise de compétence « eau et assainissement » par la CC2VV.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à signer la convention financière établie entre la commune de Mésandans et la CC2VV aux conditions précitées

Votants : 54	Exprimés: 54	Pour : 54	Abstention : 0	Contre : 0
---------------------	---------------------	------------------	-----------------------	-------------------

8. Ouverture de l'enquête publique et convention de groupement pour le zonage d'assainissement sur la commune de Huanne-Montmartin

Le vice-Président informe l'assemblée que la commune de Huanne-Montmartin a initié en 2020 un Plan Local d'Urbanisme sur la commune.

Cette étude comporte en annexe un rapport de zonage d'assainissement.

Un zonage d'assainissement était existant sur la commune mais, étant ancien, il méritait d'être révisé.

La CC2VV étant compétente en matière d'assainissement collectif, le bureau d'étude Géoprotech a été missionné pour remettre à jour ce zonage.

Une enquête publique est obligatoire pour approuver le rapport du PLU et le rapport de zonage d'assainissement.

Cette enquête publique sera donc commune pour ces deux documents afin de mutualiser les coûts.

Un avis d'enquête publique commun sera publié et un arrêté d'ouverture d'enquête sera pris par la CC2VV.

Cependant, les maitres d'ouvrage étant différents pour les deux études, il est nécessaire de réaliser une convention financière de groupement entre la CC2VV et la commune de Huanne Montmartin pour les frais engagés au titre de l'enquête publique (rémunération du commissaire enquêteur, insertion...).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- autorise l'ouverture de l'enquête publique de zonage d'assainissement de la commune de Huanne Montmartin et désigne M. Jean-Christophe WANTZ comme commissaire enquêteur (*à l'identique de la commune*)
- autorise le président à signer la convention financière de groupement entre la CC2VV et la commune de Huanne Montmartin

Votants : 54 Exprimés: 54 Pour : 54 Abstention : 0 Contre : 0

9. Attribution du marché de travaux « Mise en séparatif des réseaux eaux usées commune de Viethorey – 2ème tranche »

M. SPADETTO rappelle à l'assemblée que la commune de Viethorey avait initié en 2019, un projet de réhabilitation de système de collecte de traitement des eaux usées qui comporte deux phases :

- 1^{ère} phase : construction d'une station d'épuration - réhabilitation d'un premier tronçon du réseau d'assainissement de la commune de Viethorey
- 2^{ème} phase : réhabilitation d'un second tronçon du réseau d'assainissement de la commune de Viethorey

A ce jour, la construction de la station de traitement des eaux usées et la réhabilitation du premier tronçon du réseau d'assainissement viennent de s'achever.

Il reste donc la réalisation du second tronçon des eaux usées à réaliser.

En parallèle des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement du second tronçon, le syndicat de Clerval, gestionnaire des réseaux d'eau potable de la commune de Viéthorey, doit également engager cette année des travaux au niveau des rues concernées par les travaux d'assainissement.

Les deux entités (SIE de Clerval et CC2VV) ont retenu le même maître d'œuvre (le cabinet André) et une convention de groupement de commande publique portée par la CC2VV a été mise en place afin de retenir la même entreprise pour réaliser l'ensemble des travaux de réseaux sur la commune.

L'ouverture des offres a eu lieu le 30 octobre 2020 et une présentation de l'analyse réalisée a été faite en conseil d'exploitation de la régie eau assainissement le 11 janvier 2021.

Nombre de réponses reçues : 8

Estimation du Projet :

- Travaux CC2VV : 206 993,00 € H.T
- Travaux SIE CLERVAL : 222 419,00 € H.T,

- Délai maximum global de 6 mois

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

Critères	Pourcentages
Valeur technique	40 %
Prix	40 %
Délai d'exécution	20 %

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES (ht)		RECETTES (ht)	
Travaux	206 993 €	Financeurs	Montant d'aide attendue
Essais	3 900 €	Agence de l'eau	112 500 € (50 %)
Divers	4 807 €	Département	22 500 € (10 %)
MOE	9 300 €	CC2VV	90 000 € (40 %)
Total	225 000 €		225 000 €

Le tableau suivant reprend les critères de Jugement des offres et leurs coefficients et permet de classer les entreprises :

	VALEUR TECHNIQUE			PRIX			DELAI			TOTAL
	Note / 10	Coef	Note / 4	Note / 10	Coef	Note / 4	Note / 10	Coef	Note / 2	Note / 10
LACOSTE	9	0,4	3,6	7,21	0,4	2,88	10	0,2	2,00	8,48
SOGEA	2	0,4	0,8	5,35	0,4	2,14	7,03	0,2	1,41	4,35
Groupement DODIVERS/CLIMENT TP	9	0,4	3,6	8,57	0,4	3,43	8,03	0,2	1,61	8,64
ROULANS TP	9	0,4	3,6	10	0,4	4,00	9,07	0,2	1,81	9,41
Groupement BRAND JC / JUSTIN TP	8	0,4	3,2	9,01	0,4	3,6	8,03	0,2	1,61	8,41
ROGER MARTIN	9	0,4	3,6	1,80	0,4	0,72	6,03	0,2	1,21	5,53
CLIMENT et FILS	9	0,4	3,6	6,21	0,4	2,48	8,03	0,2	1,61	7,69
STPI	9	0,4	3,6	6,63	0,4	2,65	9,07	0,2	1,81	8,06

Pour chacun des critères, une note sur 10 a été donnée à chacune des entreprises.

L'entreprise la mieux distante est l'entreprise ROULANS TP avec une note de 9,41 sur 10 et un montant de 289 789,50 € HT décomposé en 139 370,00 € H.T pour la CC2VV et 150 419,50 € H.T pour le SIE de Clerval avec un délai de 3 mois soit 91 jours.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- décide de retenir l'offre de **Roulans TP** pour le marché « Mise en séparatif des réseaux eaux usées commune de Viethorey – 2ème tranche » **pour un montant de 139 370,00 € H.T (partie CC2VV)**
- autorise le Président à signer tous documents afférents au dossier

Votants : 54

Exprimés: 54

Pour : 54

Abstention : 0

Contre : 0

Discussions / réactions

- ✓ **Georges CONTEJEAN** fait des remarques concernant les factures d'assainissement récemment reçues dans sa commune :

Il précise que sa population ne comprend pas l'évolution du prix et la façon dont celui-ci est constitué. Il indique qu'il est dommage - à son sens - que la première facture n'ait pas été accompagnée d'une notice technique pour expliquer les modalités.

- ✓ **Emmanuel SPADETTO** souscrit à ces propos et convient que la première campagne de facturation a été compliquée à mener (transfert des données, nouveau logiciel) et a pris du retard. Les services n'ont pas trouvé le temps de communiquer suffisamment sur les composantes de la facture.

- ✓ **David VERMOT** précise que, suite à la remontée de ce dysfonctionnement, des mesures organisationnelles ont été prises pour améliorer la situation : création d'un service unique dédié à la facturation et mobilisation du service « communication » de la CC2VV.
Tout le monde devrait y gagner : moins de visites en mairies et moins d'appels téléphoniques à la CC.

FINANCES

10. Compte 6232 : définition des catégories de dépenses

André PARROT, vice-Président en charge du budget, explique à l'assemblée qu'à la demande de la trésorerie, il y a lieu de prendre une délibération de principe précisant les dépenses qui peuvent être acquittées au titre du compte 6232.

Il s'agit notamment des dépenses suivantes :

- l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets et friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles, les repas ; (pour les cadeaux de fin d'année, précision des conditions : par exemple l'âge ou encore s'il s'agit du personnel de la collectivité.....)
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers évènements lors de mariages, décès, naissances, récompenses sportives et culturelles ou lors de réceptions officielles ;
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;

Après délibération, le conseil communautaire approuve cette délibération de principe et acte les dépenses afférentes au compte 6232, telles que présentées en séance

Votants : 54	Exprimés: 54	Pour : 54	Abstention : 0	Contre : 0
---------------------	---------------------	------------------	-----------------------	-------------------

11. Avenant convention EPTB

Emmanuel SPADETTO, vice-Président Cycle de l'Eau présente à l'assemblée l'objet de l'avenant proposé par l'EPTB Saône et Doubs :

Une convention a été signée entre l'EPTB et l'EPCI, entérinant le principe d'une adhésion à l'EPTB dès approbation de ses nouveaux statuts et fixant les modalités d'une première collaboration entre l'EPTB et l'EPCI pour l'exercice de la GEMAPI durant l'année 2018.

Dans l'attente de l'adoption des nouveaux statuts de l'EPTB, une reconduction de la convention a été proposée par avenant en 2019 puis en 2020, afin de prolonger le partenariat entre l'EPTB et l'EPCI dans des conditions identiques.

L'adhésion de l'EPCI est désormais envisagée sur la base des statuts actuels, conformément à la délibération du Comité Syndical de l'EPTB du 26 novembre 2019.

Le processus de révision statutaire nécessitant un temps de concertation et des délais d'approbation relativement longs, ils ne pourront entrer en vigueur dès le 1^{er} janvier 2021.

C'est pourquoi, dans l'attente, les EPCI-FP ne pouvant pas confier par transfert ou délégation la compétence GEMAPI à l'EPTB, il est proposé d'établir un avenant 2021 au partenariat entre l'EPTB Saône et Doubs et l'EPCI.

Cet avenant précise de plus les projets pré-identifiés pour l'année 2021, dont la maîtrise d'ouvrage est confiée à l'EPTB, sur le territoire de l'EPCI, à savoir :

- Etude de restauration de l'Espace du bon fonctionnement du Doubs entre Blussangeaux et Laissey : phase 2 - définition d'une stratégie d'intervention ;
- Restauration de l'espace de bon fonctionnement du Doubs : études d'avant-projet sur le site pilote de Branne ;
- Restauration morphologique du ruisseau dit « du château », principal affluent du ruisseau de Soye : réalisation des travaux ;
- Restauration morphologique du ruisseau de Soye : études de faisabilité pour un second projet.

Modalités financières :

Emmanuel SPADETTO précise que le montant de la convention, correspondant à 50% du montant prévisionnel plafond de l'exercice de la GEMAPI, est inchangé pour l'année 2021.

En cas d'adhésion de l'EPCI à l'EPTB dans le courant de l'année 2021 (avant l'entérinement des futurs statuts de l'EPTB), le montant provisoire d'adhésion, calculé sur la base de 0,25 €/hab des communes riveraines du Doubs, sera déduit de ce montant.

Il rappelle que la population riveraine le long de l'axe Doubs pour la CC2VV est de 7 075 habitants, ce qui fait un montant de 1 768,75€

Après délibération, le conseil communautaire autorise le Président à signer l'avenant 2021 à la convention signée en 2018 avec l'EPTB Saône et Doubs

Votants : 54

Exprimés: 54

Pour : 54

Abstention : 0

Contre : 0

PATRIMOINE : POLE INTERCOMMUNAL DE L'ISLE-SUR-LE-DOUBS

12. Avenants au marché de maîtrise d'œuvre - Pôle intercommunal de l'Isle sur le Doubs

AVENANT FINANCIER

Jacky BOUVARD, vice-Président en charge du patrimoine rappelle à l'assemblée que l'Avant-Projet Détaillé d'aménagement des locaux intercommunaux de l'Isle sur le Doubs a été validé lors du conseil communautaire du 15 octobre 2020.

Lors de la validation de l'APD, le maître d'ouvrage accepte le coût prévisionnel définitif des travaux. Le forfait définitif de rémunération du Maître d'œuvre est alors calculé et représente un pourcentage du coût prévisionnel définitif des travaux

Rappel des montants votés :

- Coût des travaux : 250 000€
- Taux de rémunération : 10%

Soit un forfait définitif de rémunération de : 25 000 € (250 000 € x 10 %)

Un surcoût des travaux, par rapport au programme initial, est aujourd'hui à prévoir.

Il est en lien avec:

- les modifications d'aménagements intérieurs (notamment de l'augmentation des besoins en terme de bureau)
- les aménagements des espaces extérieurs
- le renforcement de l'isolation générale et de l'étanchéité à l'air du bâtiment afin d'obtenir une performance thermique exemplaire et l'usage de matériaux biosourcés
- la mise en place d'équipements supplémentaires pour répondre à des critères environnementaux : chaufferie granulés bois, ventilation double flux, récupération des eaux de pluie

Ce qui porte le coût prévisionnel définitif des travaux à 523 600€ HT

Après négociation avec le maître d'œuvre, son taux de rémunération s'établit à 8,45%

Soit un forfait définitif de rémunération de = 44 244,20€ HT (523 600 € x 8,45%)

Le montant de l'avenant à valider ce soir est donc de :

44 244,20€ – 25 000€, soit 19 244,20€ HT

AVENANT DE COTRAITANCE

Jacky BOUVARD explique que l'objectif de cet avenant est d'intégrer au marché de maîtrise d'œuvre le bureau d'études thermique, fluide et ventilation ALTERNATIVE ENERGIE ET ENVIRONNEMENT (A2E) en qualité de cotraitant.

La nécessité d'ajouter le bureau d'études thermique A2E provient :

- Du souhait d'obtenir une performance thermique exemplaire,
- De la mise en place d'équipements supplémentaires pour répondre aux critères environnementaux : chaufferie granulés bois, ventilation double flux, géothermie de surface, panneaux photovoltaïques, cuve de récupération des eaux pluviales.

Discussions / réactions

- ✓ **Michel LAURENT** demande si des subventions étaient prévues sur cette opération et si elles vont suivre cette évolution ?

Jacky BOUVARD lui répond que c'est justement pour avoir un maximum de subventions que le choix s'est porté sur des travaux à performance thermique exemplaire. Les subventions suivront effectivement.

- ✓ **Christian DROUVOT** demande si une construction neuve d'un bâtiment n'aurait pas été plus pertinente, sachant que l'opération pèse près de 800 k€ au total?

David VERMOT lui répond qu'une construction neuve revient approximativement à 1 800 €/m², soit un coût estimé à 900 000 € pour un bâtiment de 500 m².

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- autorise le Président à signer l'avenant fixant la rémunération définitive du maître d'œuvre à 44 240,20€ HT (25 000 € + 19 244.20 €)
- autoriser le Président à signer l'avenant intégrant le bureau d'études Alternative Energie Environnement comme cotraitant dans le marché de maîtrise d'œuvre

Votants : 54

Exprimés: 54

Pour : 54

Abstention : 0

Contre : 0

SYDED

13. Modifications statutaires

Emmanuel SPADETTO reprend la parole et informe l'assemblée que le comité syndical du SYDED du 4 décembre 2020 a validé à l'unanimité diverses modifications statutaires concernant notamment :

- La transformation de la CAGB en Grand Besançon Métropole, par arrêté Préfectoral du 19 juin 2019, qui nécessite une modification de l'article 1 et de l'article 7 ;

- L'extension des domaines d'activités pour lesquels le SYDED est habilité à exercer au regard de besoins émis par les collectivités adhérentes dans l'article 4 et dans l'article 6.
 - Les autres articles des statuts ne sont pas modifiés.
- Un exemplaire des futurs statuts ayant été envoyé à chaque conseiller communautaire, il leur est demandé ce soir de se prononcer sur ces modifications statutaires.

Discussions / réactions

- ✓ **Michel LAURENT** indique qu'il existe 2 types de communes : certaines en régime urbain et d'autres en régime rural. La modification des statuts du SYDED est donc une modification de fond, car elle permet au syndicat d'agir sur l'ensemble des communes.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les nouveaux statuts du SYDED présentés en séance

Votants : 54 Exprimés: 54 Pour : 54 Abstention : 0 Contre : 0

TOURISME

14. Création d'une régie pour le Bureau d'Information Touristique de L'Isle sur le Doubs

Thierry SALVI, vice-Président en charge du tourisme, rappelle à l'assemblée que, sur le territoire de la CC2VV, il existe 2 sites d'accueil touristique :

- l'Office de Tourisme à Rougemont
- le Bureau d'Information Touristique de L'Isle sur le Doubs.

Jusqu'à présent, n'existait qu'une seule régie pour les 2 sites qui permettait l'encaissement de l'argent des locations de vélos et autres ventes.

Or, il s'avère que le fait de n'avoir qu'une seule régie n'est pas pertinent ni pratique au quotidien.

Ainsi, il est proposé de créer une régie spécifique pour le Bureau d'Information Touristique de L'Isle sur le Doubs.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- autorise le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la création de la régie pour le Bureau d'Information Touristique de L'Isle sur le Doubs

Votants : 54 Exprimés: 54 Pour : 54 Abstention : 0 Contre : 0

RESSOURCES HUMAINES

15. Fermeture et création de poste

Le Président informe l'assemblée que, suite à la rupture conventionnelle de la Directrice de l'Administration Générale et des Services à la population en octobre 2020, il y a lieu:

- de fermer son poste d'attaché IB 611 échelon 6 à 35 heures
- de créer un poste de chargé de mission/chef de pôle services à la population au grade d'attaché IB 525 échelon 4 en CDD d'un 1 an pour 35 heures/semaine.

Les fonctions de l'agent recruté pour son remplacement seront:

Chargé de mission Services à la Population – pour 60 % de son poste – et Chef du pôle service à la population – pour 40 % de son poste.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- de fermer un poste d'attaché IB 611 échelon 6 à 35 heures
- de créer 1 poste de chargé de mission/chef de pôle services à la population au grade d'attaché IB 525 échelon 4 en CDD d'un 1 an pour 35 heures/semaine
- de modifier le tableau des effectifs en conséquence

Votants : 54

Exprimés: 54

Pour : 54

Abstention : 0

Contre : 0

Discussions / réactions

- ✓ *Avant de clôturer la séance, le Président **Bruno BEAUDREY** prend la parole et souhaite attirer l'attention des maires concernant les Etablissements France Services.*

Il se dit surpris du vote d'opposition de certaines communes sur la participation EFS. Compte-tenu de la fragilité des populations et des services rendus, il s'interroge sur les raisons du vote d'opposition. Est-ce un vote contre le principe même de la survie des EFS (anciennement MSAP) ou la participation demandée des 2,50 €/habitant du territoire ?

Il propose aux maires de se rendre à Rougemont pour constater, de visu, ce qui a déjà été mis en place et qui fonctionne.

Bruno BEAUDREY estime que c'est le plus bel outil que la CC2VV et les communes ont mis en place depuis le début du mandat, destiné à tous. Il est important de démontrer que le partenariat « communes / CC2VV » existe.

Le socle de la communauté de communes, ce sont les communes !

Il faudra des EFS fortes demain ! L'objectif, c'est un service identique pour chaque citoyen du territoire.

Il s'engage à aller expliquer les choses à toutes les communes et propose aux maires qui le souhaitent d'intervenir dans les conseils municipaux.

- ✓ ***Thierry SALVI** indique que, sur sa commune, des permanences de la DDFIP sont assurées chaque semaine depuis le mois de septembre 2020.*

- ✓ **Christian DROUVOT** précise que sa commune n'est pas contre les EFS mais son conseil municipal constate le désengagement permanent de l'Etat, qui oblige les communes à participer toujours plus financièrement aux services rendus.

- ✓ **André PARROT** précise que, sur certains services gérés par la CC2VV, comme le service ADS, il s'agit d'une mutualisation organisée par l'EPCI pour ses communes. Ce sont les communes qui devaient s'emparer du sujet, la CC2VV n'étant pas compétente.
 Pour le service « Secrétariat- comptabilité des communes », la participation demandée aux communes résulte d'un rééquilibrage logique de participation entre chacun.
 Il répète que les communes et leur communauté de communes ne doivent faire qu'un. Il s'agit du bloc communal, qui permet d'être efficace sans faire de doublons.

- ✓ **Marie-Blanche PERNOT** précise qu'aux yeux de son conseil municipal, le désengagement de l'état n'est plus tenable. Le conseil municipal est jeune et n'a pas vu l'intérêt de la présence des EFS sur le territoire, en considérant que la population privilégie les informations via l'internet ou directement en se rendant en mairie

- ✓ **André PARROT** précise que l'autre possibilité pourrait être de tout prendre en charge au niveau de la CC2VV sans participation des communes avec une fiscalité adaptée.

- ✓ **François HERMOSILLA** trouve que ce serait une bonne solution

- ✓ **Bruno BEAUDREY** préfère ne pas avoir recours à cette option et plutôt montrer que nous pouvons faire les choses ensemble intelligemment.

- ✓ **Cyril SIMONIN** indique que sa commune a voté contre par manque d'informations sur le sujet.

- ✓ **Bruno BEAUDREY** réitère sa proposition d'intervention au sein des conseils municipaux qui le souhaitent pour expliquer le sujet et indique que, d'une manière plus générale, il va falloir travailler dorénavant sur un pacte financier (partenariat communes / CC2VV)

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Alain PASTEUR prend la parole pour expliquer que l'opération « Boîtes de Noël » a très bien fonctionné sur le territoire en décembre dernier.

Il indique que le service jeunesse a un nouveau projet : l'opération « Chaussettes orphelines ».

Sur le même principe, des boîtes seront mises à disposition afin de récupérer des chaussettes qui seront ensuite confiées à une association de recyclage.

Après broyage, de nouveaux fils seront confectionnés pour réaliser de nouvelles chaussettes.

En conclusion, Bruno BEAUDREY fait un point au conseil communautaire sur l'avancée des vaccinations contre le COVID 19 sur le territoire du Doubs Central.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22 h 45.

Pays de Clerval, le 12/02/2021

Le secrétaire de séance,
Marc-André DODIVERS

vu conforme

Marc-André Dodivers

Le Président,
Bruno BEAUDREY

